



Programme
des Nations Unies
pour l'environnement

UNEP/WG.144/7
23 avril 1986

FRANCAIS
Original: ANGLAIS

PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE

Quatrième réunion du Groupe de travail
sur la coopération scientifique et
technique pour le programme MED POL

Athènes, 16-20 juin 1986

RAPPORT SUR L'ETAT D'AVANCEMENT DE LA PREPARATION DE L'ETUDE
SUR LES SOURCES TELLURIQUES ET LES QUANTITES DE POLLUANTS
PENETRANT DANS LA MER MEDITERRANEE

En coopération avec



OMS

PNUE
Athènes, 1986

INTRODUCTION

1. Au cours du programme coordonné de surveillance continue et de recherche en matière de pollution dans la mer Méditerranée (MED POL-PHASE II), l'un des projets pilotes (MED POL X) portait sur l'identification des sources et quantités de polluants d'origine tellurique pénétrant dans la mer Méditerranée. Ce projet a été réalisé sous la coordination de la CEE-ONU, de l'ONUDI, de la FAO, de l'UNESCO et de l'AIEA, et il a abouti à la publication sous la cote UNEP/IG.11/Inf.5 d'un document qui a par la suite fait l'objet d'une réimpression comme No 32 de la série des rapports et études des mers régionales du PNUE.
2. Ce premier examen des polluants d'origine tellurique a constitué une contribution essentielle du MED POL lors des négociations sur le Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution d'origine tellurique.
3. A la suite de l'entrée en vigueur du Protocole en juin 1983 et de la décision des Parties contractantes de convoquer une réunion d'experts pour examiner son application technique, il a été convenu de la nécessité d'établir une version actualisée du projet initial sur les sources et quantités de polluants, ce qui permettrait ainsi de se forger un tableau comparatif de la situation depuis 1976 et de fournir des données de base plus concrètes en vue d'une application progressive du Protocole. A leur quatrième réunion ordinaire (Gênes, 9-13 septembre 1985), les Parties contractantes ont, dans leurs recommandations, énoncé qu'il était essentiel que cette étude sur les sources telluriques et les quantités de polluants pénétrant dans la mer Méditerranée fût effectuée d'ici la fin 1986 (UNEP/IG.56/5, III, F, 3f).
4. La réunion d'experts sur l'application technique du Protocole (Athènes, 9-13 décembre 1985) a approuvé une liste d'activités à entreprendre au cours de la période 1986-1987, y compris l'étude précitée (UNEP/WG.125/10, par.31, annexe VII). En conséquence, lors de sa dernière réunion (Madrid, 20 mars 1986), le Bureau des Parties contractantes a dégagé les fonds nécessaires sur les réserves 1985 (UNEP/BUR/26, par. 13a).

Examen de l'état d'avancement des travaux

5. Comme dans le cas du projet initial, la nouvelle version sera une entreprise interorganisations dont la coordination technique est confiée à l'OMS et à laquelle participent la FAO, l'ONUDI, l'OMM et l'AIEA.
6. Un document détaillé est en cours de préparation et sa conception vise non seulement à fournir les renseignements indispensables au projet actuel mais à assurer une base permettant aux pays de la région de poursuivre de manière systématique les évaluations, aux termes de l'article 8 du Protocole relatif à la pollution d'origine tellurique. Ce document, dont on prévoit qu'il sera achevé au 31 mai 1986, comprendra des questionnaires détaillés afin d'obtenir de chaque pays les renseignements ayant trait aux aspects suivants:
 - sources municipales de polluants (y compris la gestion et l'élimination des déchets)
 - sources industrielles et autres de polluants (y compris la gestion et l'élimination des déchets)
 - ruissellement des terres agricoles
 - déversements des cours d'eau
 - rejets radioactifs
 - retombées atmosphériques

7. Le document contiendra également des instructions sur la manière de répondre aux questionnaires. Ces derniers sont eux-mêmes conçus pour prévoir à la fois des moyens directs et indirects d'évaluation (à savoir des mesures effectives ou des calculs effectués à partir de données pertinentes). Bien que la première méthode soit jugée plus fiable, elle ne se prête pas à une utilisation répétée en raison des difficultés techniques ou pratiques qu'elle soulève.

Exploitation des questionnaires

8. Les questionnaires seront soumis aux pays pour qu'ils les remplissent. Des fonds limités sont disponibles pour assurer aux pays une assistance consistant en de brèves missions d'experts techniques.

9. Le document et les questionnaires seront adressés aux Parties contractantes en juin 1986, le secrétariat devant escompter une réponse avant le 31 octobre 1986.

10. Afin de permettre l'organisation de missions d'experts, les demandes d'assistance requise pour remplir n'importe lequel des questionnaires devront être soumises le plus tôt possible, et en tout cas au-delà du 15 août 1986.

11. Sur la base des réponses reçues et de leur évaluation, un rapport d'ensemble sera établi et soumis à la prochaine réunion du Groupe de travail en 1987.